



AFRITAC de l'Ouest

Fonds Monétaire International - FMI  
Centre Régional d'Assistance Technique  
Renforcer les capacités macroéconomiques  
et financières en Afrique de l'Ouest



# AFRITAC de l'Ouest

## Benin – Deuxième Mission d'appui a la mise en œuvre des AE et CP

**Bacari KONE et Denis MARCHISET**

Cotonou, 10-20 Avril 2018





# Contexte de la mission



AFRITAC de l'Ouest

- ❑ **Adoption, par la Conseil des Ministres l'UEMOA, des directives du cadre harmonisé des finances publiques dans l'espace UEMOA en juin 2009 et d'un Programme d'Appui aux Etats membres pour la mise en œuvre des réformes de ce cadre harmonisé des Finances Publiques en décembre 2009;**
  
- ❑ **Les innovations importantes préconisées par ces directives comprennent, entre autres:**
  - La gestion axée sur les résultats à travers la budgétisation par programmes assortis d'objectifs et d'indicateurs de résultats en vue de renforcer l'efficacité de la dépense publique et de mesurer la performance de l'action publique ;
  
  - La déconcentration de l'ordonnancement pour soutenir et faciliter la mise en œuvre du budget de programmes;

## Contexte de la mission (suite)



- La pluri annualité budgétaire à travers la prescription des cadres budgétaires et des cadres des dépenses à moyen terme (DPBEP/DPPD) établis sur la base d'un cadre macroéconomique à moyen terme: **pour notamment promouvoir le réalisme, la sincérité, la crédibilité et la soutenabilité des budgets; et permettre une meilleure articulation entre les stratégies nationales/sectorielles de développement et les budgets et la mise en œuvre effective de ces stratégies ;**
- La distinction entre autorisations d'engagement et crédits de paiement qui permet notamment un traitement adéquat et une protection des dépenses d'investissement devant se dérouler sur plusieurs années;
- Un encadrement plus strict des reports de crédits afin d'en maîtriser l'impact sur l'équilibre budgétaire et financier de l'exercice suivant ; etc...



## Contexte de la mission (suite)



AFRITAC de l'Ouest

- Le Benin a transposé les directives dans son droit interne depuis 2013 par la loi organique no. 2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois des finances; cette loi introduit toutes les innovations préconisées par les directives de l'UEMOA, y compris celles citées ci-dessus;***
- Depuis 2012, Les autorités ont mis en place des plans de réforme pour la mise en œuvre graduelle des réformes budgétaires induites et des innovations prescrites par les directives et la loi organique de septembre 2013 notamment la budgétisation par programmes, la déconcentration de l'ordonnancement et la gestion des dépenses d'investissements publics et des projets de PPP par les autorisations d'engagement et les crédits de paiement (AE/CP).***



## Contexte de la mission (suite)



AFRITAC de l'Ouest

- ❑ ***La mise en œuvre du plan d'actions pour l'amélioration de la gestion des finances publiques (PAAGFP) de 2012 à 2015 puis du plan global de réformes de GFP (PGRGFP) 2017-2020, adopté en avril 2017, a permis de réaliser des progrès significatifs en matière de modernisation de la gestion des finances publiques ;***

# Contexte de la mission (suite)



AFUTAC de l'Ouest

- ❑ ***Dans le domaine de la pluri annualité budgétaire, le Benin a réalisé des avancées importantes en matière d'élaboration des documents de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) et des documents de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD), ainsi que des projets annuels de performance (PAP) des programmes budgétaires ;***
- ❑ ***Ces documents, produits à partir du module « préparation du budget » du système intégré de gestion des finances publiques (SIGFiP) adapté, sont soumis au débat d'orientation budgétaire au Parlement puis annexés au projet de loi de finances initiale à titre d'information ;***

## Contexte de la mission (suite)



❑ ***Toutefois, la qualité des DPPD est amoindrie par la faible prise en compte de la pluri annualité dans la gestion des investissements publics (IP) et des projets de PPP à travers notamment l'introduction des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) ;***

❑ ***La gestion budgétaire actuelle des IP ne garantit ni l'efficacité ni la protection de ces dépenses qui se déroulent généralement sur plusieurs années ;***

# Contexte de la mission (suite)



AFRITAC de l'Ouest

- ❑ ***Les stratégies nationales et plans d'actions pour accélérer la croissance et le développement économique s'appuient principalement sur une forte augmentation des investissements publics et des partenariats public-privés (PPP) pour atteindre leurs objectifs à des horizons de temps plus ou moins rapprochés ;***
  
- ❑ ***Dans ce contexte, l'amélioration de la gestion budgétaire des IP et des PPP sera déterminante pour renforcer leur efficacité et leur efficience et maximiser leur impact sur la croissance économique ;***





## Contexte de la mission (suite)



- ❑ *La technique des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) constitue l'une des principales innovations de la LOLF pour améliorer la gestion budgétaire des investissements publics et des PPP ;*
- ❑ *Elle permet d'assurer une budgétisation adéquate, l'exécution efficiente et le suivi efficace de l'exécution des dépenses d'IP et des PPP et représente une amélioration importante par rapport aux pratiques actuellement en vigueur ;*

## Contexte de la mission (suite)



AFRITAC de l'Ouest

- Elle permet la budgétisation du coût total du projet d'investissement dès la première année en autorisation d'engagement (AE) et la programmation des décaissements (paiements) sur plusieurs années en crédits de paiement (CP) en fonction du rythme de réalisation du projet ;***
- Elle contribue ainsi à protéger ces investissements et à assurer leur prévisibilité et crédibilité et, par conséquent, à améliorer leur efficacité ;***

## Contexte de la mission (suite)



AFRITAC de l'Ouest

- La mise en œuvre des AE et CP dans la budgétisation des investissements publics est prescrite par la LOLF et a été recommandée par plusieurs missions d'assistance technique du FMI, y compris la mission d'évaluation PIMA ;***
- Dans la perspectives de la bascule imminente en budget-programme, les autorités ont décidé d'introduire l'outil AE/CP dans la budgétisation et le suivi des IP en vue de renforcer la qualité et la crédibilité des DPPD et des PAP;***

## Contexte de la mission (suite)



AFRITAC de l'Ouest

- Une première mission d'AFRITAC de l'Ouest de renforcement des capacités et d'appui à la structuration des dépenses d'IP en AE/CP des ministères s'est déroulée en octobre 2017 ;***
- Elle a animé un atelier technique de renforcement des capacités en AE/CP et appuyé une première vague de cinq ministères à structurer leurs budgets d'IP en AE/CP.***



## Objectifs de la mission



AFRITAC de l'Ouest

- La présente mission de AFRITAC de l'Ouest s'inscrit dans le cadre de la poursuite du programme de structuration graduelle des dépenses d'IP de tous les ministères en AE/CP avant la bascule en budget-programme ;***
- Elle vise plus spécifiquement, au titre du renforcement de la fonction financière ministérielle, à appuyer sept (7) ministères à structurer leurs dépenses d'IP des trois prochaines années en AE/CP.***



# Objectifs de la mission (suite)



AFRITAC de l'Ouest

❑ ***Les sept (7) ministères concernés par la mission sont les suivants:***

- ***Ministère de l'économie et des finances ;***
- ***Ministère des enseignements secondaire technique, et de la formation professionnelle ;***
- ***Ministère des affaires étrangères et de la coopération ;***
- ***Ministère de l'énergie ;***
- ***Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;***
- ***Ministère des infrastructures et des travaux publics ;***
- ***Ministère des enseignements maternel et primaire ;***



## Objectifs de la mission (suite)



AFRITAC de l'Ouest

- ***L'objectif général est donc d'appuyer les autorités budgétaires dans la finalisation et la mise en place des dispositifs techniques de gestion en AE/CP des dépenses d'investissements publics et des projets PPP;***
  
- ***Les objectifs sont les suivants:***
  - ✓ ***Rappeler les principes de budgétisation, d'exécution, de comptabilisation et de suivi des dépenses d'investissement en AE/CP ;***
  
  - ✓ ***Appuyer la formulation d'une programmation AE/CP pour le budget d'investissement ; et***



# Objectifs et déroulement de la mission



AFRITAC de l'Ouest

- ✓ ***Renforcer les capacités des acteurs des ministères pilotes en matière de gestion des investissements publics en AE/CP.***
  
- ***Déroulement de la mission***
- ✓ ***Atelier technique de renforcement des capacités sur deux jours;***
  
- ✓ ***Travaux pratiques de structuration des dépenses d'investissement publics et des projets PPP de sept (7) ministères.***





# Objectifs et déroulement de la mission



AFRITAC de l'Ouest

- ☐ **Les modules de formation développés dans l'atelier technique de renforcement des capacités sont les suivants:**
- **Module 1 : Rappel des techniques de consommation et exécution en AE/CP ;**
- **Module 2 : Présentation des travaux de conception d'un échéancier ministériel AE/CP ;**
- **Module 3 : Exercices: Cas pratique de conception d'un échéancier ministériel en AE/CP ;**
- **Module 4 : Rappel des techniques de budgétisation en AE/CP ;**
- **Module 5 : Les intérêts et risques d'une gestion en AE/CP (y compris les prérequis et les recommandations) ;**



## Résultats attendus de la mission



AFRITAC de l'Ouest

- ***Les services en charge de la budgétisation des dépenses d'investissement et des projets PPP s'approprient la démarche des AE/CP et sont en mesure de la conduire dans d'autres ministères ;***
- ***Au moins 7 ministères pilotes disposent de la programmation AE/CP de tous leurs investissements pour la période 2018-2020.***



# Merci

 Page Facebook AFRITAC de l'Ouest  
<https://www.facebook.com/AFRITACOuest/>